



Taxe de raccordement à l'égout

Par **corentino**, le **06/06/2010** à **17:38**

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'une ancienne maison (1850) sur la commune de Peymeinade 06 afin de la transformer en plusieurs appartements.

Cette maison est déjà raccordée au tout à l'égout via un raccordement unique.

La régie des eaux de la commune nous impose de payer une nouvelle taxe par appartement soit 7 000 € pour le raccordement à l'égout alors que celui ci n'a pas été modifié.

Les appartements créés sont reliés au système déjà existant et aucune modification au niveau du raccordement n'a été effectué.

Il semblerait que cette taxe soit souvent abusive et que de nombreux propriétaires d'immeubles en ont obtenu le remboursement.

Pouvez vous m'éclairer sur le sujet.

Merci

Corentino